



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2026_314

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CITE DES ELECTRICIENS - FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE

Vu les décisions 2025_121 du 20 février 2025, 2025_382 du 29 mai 2025 et 2025_946 du 31 décembre 2025 par lesquelles le Président a fixé les prix de vente des produits proposés à la boutique de la Cité des Electriciens,

Considérant que la Cité des Electriciens produit une exposition collective nommée « Foyers artistiques » du 28 mars au 6 décembre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de compléter la liste des produits présentés en boutique en lien avec les artistes et thématiques proposés pour cette exposition,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de Fixer et réviser les prix des produits vendus dans les équipements culturels et sportifs, hors droits d'accès et prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués...).

Le Président,

DECIDE de fixer le prix de vente des nouveaux produits proposés à la boutique de la Cité des Electriciens dans le cadre de l'exposition collective nommée « Foyers artistiques » du 28 mars au 6 décembre 2026, selon la grille annexée à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **- 3 AVR. 2026**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **- 7 AVR. 2026**

Et de la publication le : **- 7 AVR. 2026**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

Par délégation du Président
Vice-président délégué,



DAGBERT Julien



DAGBERT Julien